

Lettre de Marcel Mart aux sociétés pétrolières luxembourgeoises (26 octobre 1973)

Légende: Le 26 octobre 1973, Marcel Mart, ministre luxembourgeois de l'Économie, adresse une lettre à Gilles Olinger, porte-parole des sociétés pétrolières luxembourgeoises, dans laquelle il appelle les grandes firmes pétrolières du pays à réserver une partie de leur stock pour tenir compte des besoins prioritaires du Luxembourg.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère d'Etat. Economie. Dossier 215, 1971-1974.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_marcel_mart_aux_societes_petrolieres_luxembourgeoises_26_octobre_1973-fr-49f7010a-729f-40be-b4ff-e7dece0f6f0.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de Marcel Mart aux sociétés pétrolières luxembourgeoises (26 octobre 1973)

Monsieur Gilles OLINGER,
Porte-Parole des Sociétés Pétrolières Luxembourgeoises,
104, bd. de la Pétrusse,
LUXEMBOURG.

Monsieur OLINGER,

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement surtout en produits pétroliers à la consommation domestique, j'estime utile de vous recommander impérieusement de ne pas perdre de vue les intérêts des utilisateurs prioritaires.

Vous n'ignorez pas que l'approvisionnement régulier des établissements à caractère d'utilité publique, tels que hôpitaux, sanatoriums, maisons de retraite, orphelinats, écoles, etc., est d'une nécessité primordiale et que la rupture de l'approvisionnement à ces établissements serait de nature à provoquer une impression psychologique désastreuse suite aux réactions qui ne tarderaient pas à se manifester.

J'inclus délibérément dans la catégorie de ces utilisateurs privilégiés les entreprises petites ou moyennes, telles que boulangeries, laiteries, pâtes alimentaires, etc. dont la marche doit être assurée pour garantir la production des denrées alimentaires essentielles.

Pour tenir compte de ces besoins prioritaires, j'insiste pour que les grandes firmes pétrolières représentées au Grand Duché réservent un minimum de 10 (dix) pour cent de leurs stocks déclarés au 23.10.1973 et veillent scrupuleusement au respect de ces normes tant que la crise actuelle perdurera.

Vous voudrez bien vous mettre en contact avec le Secrétaire général au ravitaillement, Monsieur Victor SCHMITZ, pour déterminer les détails de cette recommandation qui faute d'être respectée sur une base volontaire, devrait prendre le caractère d'une obligation légale.

Veillez agréer, Monsieur OLINGER, l'expression de mes sentiments très distingués.

Marcel Mart,
Ministre de l'Economie Nationale.